

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DC SUPER DRAIN

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 2015/830

Revision No. 4.4

Date d'impression 29/01/2019

Date de création 02/02/2015

Date de révision 21/01/2019

## SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identification du produit

Nom du produit DC SUPER DRAIN  
Code du produit 10248838H1 (CLP)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation recommandée

Déboucheur de canalisations.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NCH FRANCE S.A.S.  
10 place Fulgence Bienvenue  
77600 Bussy Saint Georges  
Tél: 01.64.44.51.60  
Adresse e-mail fratech@nch.com  
Site internet www.ncheurope.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

01.64.44.51.60 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Corrosion cutanée: Catégorie 1A  
Lésions oculaires graves: Catégorie 1  
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux  
H318 - Provoque des lésions oculaires graves

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient HYDROXIDE DE SODIUM.

#### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

#### Mentions de danger

H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

#### Conseils de prudence

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.  
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P301+ P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.  
A usage professionnel.  
Tenir hors de portée des enfants.

### 2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié.

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

## SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.2. Mélanges**

Chemical Name	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Weight-%	EU - GHS/CLP	Notes
HYDROXIDE DE SODIUM	1310-73-2	215-185-5	01-2119457892-27	50 - <100	Skin Corr. 1A (H314)	
Nitrate de sodium	7631-99-4	231-554-3	01-2119488221-41	25 - < 50	Eye Irrit. 2 (H319)	
Aluminium (métal)	7429-90-5	231-072-3	01-2119529243-45	3 - < 5	Flam. Sol. 1 (H228) Pyr. Sol. 1 (H250) Water-react. 2 (H261)	T

Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16.

**EU notes**

Note T - This substance may be marketed in a form which does not have the physical hazards as indicated by the classification in the entry in Part 3. If the results of the relevant method or methods in accordance with Part 2 of Annex I of this Regulation show that the specific form of substance marketed does not exhibit this physical property or these physical hazards, the substance shall be classified in accordance with the result or results of this test or these tests. Relevant information, including reference to the relevant test method(s) shall be included in the safety data sheet.

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS****4.1. Description des premiers secours**Conseils généraux

Ne pas respirer les poussières. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir. Faire immédiatement appel à une assistance médicale. Montrer l'étiquette au médecin.

Inhalation

Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre d'extinction.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter toute formation de poussière. Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

#### Méthodes de nettoyage

Neutraliser avec un acide. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

## SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Formation: En raison de la nature dangereuse de ce produit, la formation à son utilisation est recommandée. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans le conteneur original. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

## SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Chemical Name	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
HYDROXIDE DE SODIUM		STEL: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>		
Aluminium (métal)		STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup> TWA

Chemical Name	Autriche	Suisse	Romania
HYDROXIDE DE SODIUM	STEL: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	3mg/m <sup>3</sup> STEL 1mg/m <sup>3</sup> TWA
Aluminium (métal)	STEL: 20 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	10mg/m <sup>3</sup> STEL 3mg/m <sup>3</sup> STEL 3mg/m <sup>3</sup> TWA 1mg/m <sup>3</sup> TWA

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

#### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC.

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 143 - Filtre du type P2/P3.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Caoutchouc fluoré. Caoutchouc butyle (0.7 mm). Temps de pénétration 10-480 minutes. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour une protection supplémentaire. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 6, temps de passage: > 480 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

#### Protection de la peau

Porter les vêtements de protection appropriés.

#### Protection des yeux

Lunettes de sécurité à protection intégrale. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

#### Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

<b>Aspect</b>	Blanc cassé	<b>Densité</b>	> 1
<b>État physique</b>	Solide	<b>Solubilité</b>	Soluble dans l'eau
<b>Odeur</b>	Sans odeur	<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Non combustible.
<b>pH</b>	> 13	<b>Viscosité</b>	Sans objet
<b>Point/intervalle de fusion</b>	Pas d'information disponible.	<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible
<b>Point d'éclair</b>	Sans rapport	<b>Propriétés comburantes</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taux d'évaporation</b>	Non applicable.	<b>VOC Content (%)</b>	1.5 %
<b>Limites d'inflammation dans l'air en %</b>	Non applicable.		
<b>Vapor Pressure</b>	Pas d'information disponible.		
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.		

### 9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Oxydants. Agents réducteurs. Le contact avec certains métaux peut libérer de l'hydrogène par exemple avec l'aluminium, le zinc.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale.

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

## SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Chemical Name	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
HYDROXIDE DE SODIUM		= 1350 mg/kg ( Rabbit )	
Nitrate de sodium	= 1267 mg/kg ( Rat )		

#### Sensibilisation

Pas d'information disponible.

#### Contact avec la peau

Corrosif, provoque des brûlures et de possible cicatrices ou des ulcérations profondes.

#### Inhalation

L'inhalation peut provoquer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires.

#### Ingestion

L'ingestion peut entraîner de sévères brûlures à la bouche, gorge, tube digestif.

Contact avec les yeux

Corrosif. Provoque des brûlures qui peuvent entraîner des dommages à la cornée avec possibilité de perte de la vue.

Chronic Toxicity:

L'inhalation de substances corrosives peut provoquer un oedème toxique pulmonaire.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue.

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue.

Effets sur la reproduction

Ce produit ne contient pas de substance connue ayant un effet sur la reproduction.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

**Effets écotoxicologiques**

Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

Chemical Name	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
HYDROXIDE DE SODIUM	LC50 = 45.4 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		
Nitrate de sodium	LC50 = 2000 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 994.4 - 1107 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h		

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Produits inorganiques qui ne peuvent pas être éliminés de l'eau par des procédés biologiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Information sur les composants ci-dessous.

Chemical Name	log Pow
Nitrate de sodium	-3.8

**12.4. Mobilité dans le sol**

Soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés

Vider les restes. Rincer à l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

06 02 04\* Sodium et hydroxyde de potassium

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****14.1, 14.2, 14.3, 14.4.**

## IMDG/IMO

UN Number	UN1823
UN proper shipping name	Sodium hydroxide, solid mixture
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
No EMS	F-A, S-B

## ADR / RID

N° ONU	UN1823
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Code de classification	C6
Quantité limitée	1 kg
Catégorie (Code tunnel)	2 (E)

IATA/ICAO

<b>N° ONU</b>	UN1823
<b>Classe de danger</b>	8
<b>Groupe d'emballage</b>	II
<b>Code ERG</b>	8L

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Pour le transport, le mélange n'est pas dangereux pour l'environnement

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de précautions spéciales.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's.

**Informations complémentaires**

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs.

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations.

*Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités Tableaux des maladies professionnelles :*

Chemical Name	RG
Aluminium (métal)	RG 32 RG 16, RG 16bis

**Classification WGK**

Classe de danger pour l'eau hebdomadaire (WGK1), Classification selon AwSV-Verordnung

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

**SECTION 16. AUTRES DONNÉES****Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3**

H228 - Matière solide inflammable. H250 - S'enflamme spontanément au contact de l'air. H261 - Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

**Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:**

Méthode de calcul. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Préparé par** Austen Pimm

**Date de création** 02/02/2015

**Date de révision** 21/01/2019

**Revision summary**

Sections de la FdS mise-à-jour 2 16

**Abréviations**

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungsklasse (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps

BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)

NGV: Moyenne pondérée dans le temps

AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

#### **Information supplémentaire**

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

#### **Clause de non-responsabilité**

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**